

A Thiant, Le 28 Juin 2024

## Objet : Projet d'Accueil Individualisé

Madame, Monsieur,

Nous constatons une augmentation des questions de parents, relatives à l'accueil des enfants souffrants d'allergies alimentaires ou astreints à des régimes alimentaires dans les restaurants scolaires.

Dans le cadre de notre partenariat, nous nous permettons de vous rappeler la réglementation en vigueur et les démarches qu'il convient d'accomplir pour accueillir ces enfants.

Comme l'indique la circulaire n° 2003-135 du 18 Septembre 2003 complétée par la Réglementation Européenne INCO, les établissements scolaires et de santé sont tenus d'accueillir les enfants allergiques selon un protocole particulier :



### Le Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.).

1. Le P.A.I. est rédigé, sur demande des parents et sur présentation d'un certificat médical.
2. Le P.A.I. doit être **validé lors d'une réunion de concertation avec les différents partenaires impliqués dans l'accueil de l'enfant**. Cette réunion regroupe le directeur ou représentant du milieu scolaire, la famille, le médecin scolaire et les partenaires de la restauration afin de définir les conditions d'accueil de l'enfant.

Selon la gravité de l'allergie ou de l'intolérance alimentaire, plusieurs solutions sont envisageables et seront détaillées dans le P.A.I. :

- Dans le cas d'une **allergie traitée par éviction simple** de l'aliment déclencheur **et sans risque vital pour l'enfant** : une adaptation des menus pourra être proposée et un protocole sera mis en place.
- Dans le cas d'une **allergie complexe ou intolérance et/ou à haut risque médical**: la sécurité de l'enfant est en jeu et, nous ne sommes pas en capacité de gérer ce risque au quotidien (multiplicité des intervenants, techniques de cuisine collective...). La solution la plus sécurisée pour l'enfant est le « **Panier Repas** », fourni quotidiennement par les parents.

3. Enfin, un exemplaire du P.A.I. sera transmis à **tous les participants** et **devra être réactualisé chaque année** lors d'une nouvelle réunion. (*annexe 1 : PAI renouvellement*).

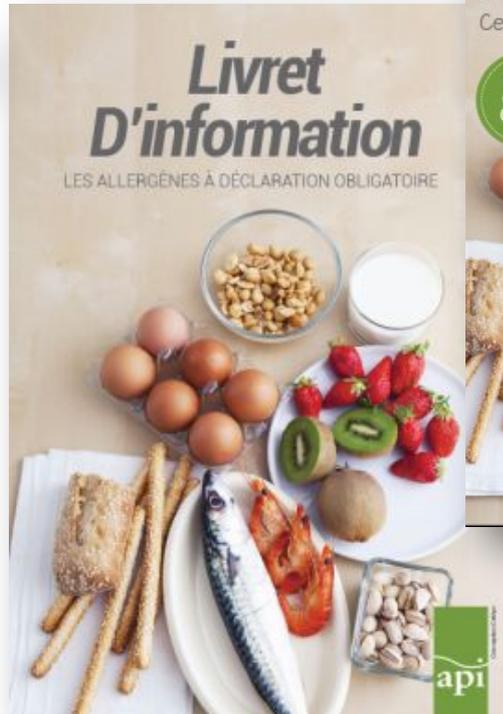
Par ailleurs, Si vous estimez qu'à ce jour, les éléments d'informations relatifs au PAI n'ont pas été communiqués en cuisine, merci de nous les faire parvenir par retour de courrier et de nous tenir informé à l'avenir d'éventuelles mises à jour.

**La Signature du P.A.I. par tous les intervenants, implique une connaissance et une acceptation des conditions d'accueil de l'enfant.**



Cependant, malgré toutes ces précautions, le risque zéro n'existe pas, que ce soit à l'école, à la maison ou ailleurs.

Nous mettons tout en oeuvre pour accueillir au mieux les enfants allergiques : l'ensemble de l'équipe sera formée aux 14 allergènes à déclaration obligatoire par un(e) diététicien(ne) ou un(e) référent(e) Qualité Sécurité Environnement



Afin de compléter cette information, nous avons conçu un **guide** destiné aux parents «**Le Panier Repas**» réalisé conjointement par notre pôle Nutrition & Santé et notre Service Qualité.



Pour plus d'informations, nous vous conseillons, également :

- Le site de l'Association Française de Promotion de la Santé Scolaire et Universitaire : [www.afpssu.com](http://www.afpssu.com)
- Le site de l'AFPRAL (Association Française pour la Prévention des Allergies) : <https://allergies.afpral.fr/> où vous trouverez, notamment, un modèle de Projet d'Accueil Individualisé.
  - Le site de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes <https://www.economie.gouv.fr/dgcrf/Publications/Vie-pratique/Fiches-pratiques/Allergene-alimentaire>

Restant à votre disposition, veuillez recevoir, Madame, Monsieur, nos cordiales salutations.

**Léa Fort**  
Diététicienne  
Région Hainaut  
03.27.32.12.50

Annexe 1 :

**RENOUVELLEMENT PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ**

**Fait le :..... à .....**

Circulaire projet d'accueil n°2003-135 du 08/09/2003 (Bulletin Officiel n°34 du 18/09/2003)

Circulaire restauration scolaire n°2001-118 du 25/06/2001 (BO Spécial n°9 du 28/06/2001)

**ELÈVE CONCERNÉ**

Nom :		Prénom :
Date de naissance :		
Etablissement		Classe :
Adresse :		

Date du	1 <sup>er</sup> PAI .....
	Reconduction du PAI pour l'année scolaire :.....

**En l'absence de modification dans le protocole de prise en charge de votre enfant, merci de compléter le document ci-dessus et de joindre une ordonnance récente correspondant au traitement à donner à l'école pour l'année en cours (les soins proposés devant être identiques à ceux notés dans le PAI ci joint). Agrafier l'ordonnance à cette feuille. En cas de modification du traitement demander au médecin de remplir la feuille protocole d'urgence.**

Je soussigné..... père, mère, représentant légal, demande pour mon enfant la mise en place d'un Projet d'Accueil Individualisé à partir de la prescription médicale et/ou du protocole d'intervention du Docteur.....Tél :.....

J'autorise que ce document soit porté à la connaissance des personnels en charge de mon enfant dans l'établissement d'accueil scolaire et périscolaire.

Je demande à ces personnels de pratiquer les gestes et d'administrer les traitements prévus dans ce document.

**Nom et Signature du représentant légal : .....**

**SIGNATURES DES PERSONNES CONCERNÉES**

**Les parties prenantes ont pris connaissance de la totalité du document et des annexes. Ils s'engagent à le communiquer aux personnels qui pourraient être amenés à les remplacer.**

Chef d'établissement / Directeur de l'école :

Infirmier(ère) :

Médecin de l'éducation nationale / PMI/Crèche:

Restauration :

Enseignant :